

Rappel des hypothèses : la périurbanisation n'est pas le contraire de la métropolisation mais une de ses expressions territoriales. Les ménages, par leurs pratiques et leurs représentations, en sont les principaux aménageurs.

Mondialisation : multiplication et intensification des échanges dans tous les domaines et à toutes les échelles, concourant à une interdépendance et une interconnexion des économies dans un système capitalistique libéral.

Périurbanisation : urbanisation diffuse et disjointe du territoire urbain aggloméré. Ce desserrement résidentiel s'accompagne parfois d'une dynamique économique (zones industrielles, artisanales, commerciales, etc.).

Métropolisation : processus de recomposition spatiale et économique marqué par les relations existant entre un noyau au fort pouvoir d'attraction et son arrière-pays. Le tout forme un système en réseau dans un souci de rayonnement.

Aire urbaine : territoire composé d'un pôle urbain et d'une couronne périurbaine. Cette dernière correspond aux communes dont au moins 40% des résidents ayant un emploi travaillent dans le pôle ou dans une commune attirée par le pôle urbain.

Cœur métropolitain : territoire composé de sept communes (Chambray-lès-Tours, Joué lès Tours, La Riche, Saint-Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Pierre-des-Corps et Tours) qui concentre les habitants, emplois et équipements du département et rayonne largement, à l'échelle de l'Indre-et-Loire voire au-delà.

Noyau dense : centre de l'agglomération polarisant (six communes présentant chacune au moins 10.000 habitants et 5.000 emplois) et mu par des dynamiques territoriales faibles à moyennes.

Espace périurbain : territoire sous l'influence, plus ou moins grande, du noyau dense.

Centralité : commune où la densité, la diversité et le rayonnement des commerces, services publics et équipements (sportifs, culturels, sanitaires, scolaires) sont suffisants pour former à minima une offre de proximité.

Pôle de proximité : commune présentant une offre susceptible de répondre aux besoins de ses habitants.

Centralité secondaire : commune disposant d'une offre susceptible de satisfaire les besoins des habitants à l'échelle d'un bassin intercommunal.

Centralité principale : commune avec une offre qui rayonne à une échelle plus large que l'intercommunalité, pour certaines au niveau du département voire au-delà.

Aménité : valeur matérielle ou immatérielle du territoire qui participe de son attractivité.

Paysage emblématique : territoire présentant des composantes paysagères variées. Le vignoble et les vallées des principaux cours d'eau (Cher, Indre et Loire) en sont les éléments majeurs.

Paysage ordinaire : territoire marqué par la monoculture et un bâti récent dispersé. Les plateaux agricoles et les paysages urbains discontinus en sont les exemples les plus marquants.

Rappel des hypothèses : la périurbanisation n'est pas le contraire de la métropolisation mais une de ses expressions territoriales. Les ménages, par leurs pratiques et leurs représentations, en sont les principaux aménageurs.

Mondialisation : multiplication et intensification des échanges dans tous les domaines et à toutes les échelles, concourant à une interdépendance et une interconnexion des économies dans un système capitalistique libéral.

Périurbanisation : urbanisation diffuse et disjointe du territoire urbain aggloméré. Ce desserrement résidentiel s'accompagne parfois d'une dynamique économique (zones industrielles, artisanales, commerciales, etc.).

Métropolisation : processus de recomposition spatiale et économique marqué par les relations existant entre un noyau au fort pouvoir d'attraction et son arrière-pays. Le tout forme un système en réseau dans un souci de rayonnement.

Aire urbaine : territoire composé d'un pôle urbain et d'une couronne périurbaine. Cette dernière correspond aux communes dont au moins 40% des résidents ayant un emploi travaillent dans le pôle ou dans une commune attirée par le pôle urbain.

Cœur métropolitain : territoire composé de sept communes (Chambray-lès-Tours, Joué lès Tours, La Riche, Saint-Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Pierre-des-Corps et Tours) qui concentre les habitants, emplois et équipements du département et rayonne largement, à l'échelle de l'Indre-et-Loire voire au-delà.

Noyau dense : centre de l'agglomération polarisant (six communes présentant chacune au moins 10.000 habitants et 5.000 emplois) et mu par des dynamiques territoriales faibles à moyennes.

Espace périurbain : territoire sous l'influence, plus ou moins grande, du noyau dense.

Centralité : commune où la densité, la diversité et le rayonnement des commerces, services publics et équipements (sportifs, culturels, sanitaires, scolaires) sont suffisants pour former à minima une offre de proximité.

Pôle de proximité : commune présentant une offre susceptible de répondre aux besoins de ses habitants.

Centralité secondaire : commune disposant d'une offre susceptible de satisfaire les besoins des habitants à l'échelle d'un bassin intercommunal.

Centralité principale : commune avec une offre qui rayonne à une échelle plus large que l'intercommunalité, pour certaines au niveau du département voire au-delà.

Aménité : valeur matérielle ou immatérielle du territoire qui participe de son attractivité.

Paysage emblématique : territoire présentant des composantes paysagères variées. Le vignoble et les vallées des principaux cours d'eau (Cher, Indre et Loire) en sont les éléments majeurs.

Paysage ordinaire : territoire marqué par la monoculture et un bâti récent dispersé. Les plateaux agricoles et les paysages urbains discontinus en sont les exemples les plus marquants.

Rappel des hypothèses : la périurbanisation n'est pas le contraire de la métropolisation mais une de ses expressions territoriales. Les ménages, par leurs pratiques et leurs représentations, en sont les principaux aménageurs.

Mondialisation : multiplication et intensification des échanges dans tous les domaines et à toutes les échelles, concourant à une interdépendance et une interconnexion des économies dans un système capitalistique libéral.

Périurbanisation : urbanisation diffuse et disjointe du territoire urbain aggloméré. Ce desserrement résidentiel s'accompagne parfois d'une dynamique économique (zones industrielles, artisanales, commerciales, etc.).

Métropolisation : processus de recomposition spatiale et économique marqué par les relations existant entre un noyau au fort pouvoir d'attraction et son arrière-pays. Le tout forme un système en réseau dans un souci de rayonnement.

Aire urbaine : territoire composé d'un pôle urbain et d'une couronne périurbaine. Cette dernière correspond aux communes dont au moins 40% des résidents ayant un emploi travaillent dans le pôle ou dans une commune attirée par le pôle urbain.

Cœur métropolitain : territoire composé de sept communes (Chambray-lès-Tours, Joué lès Tours, La Riche, Saint-Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Pierre-des-Corps et Tours) qui concentre les habitants, emplois et équipements du département et rayonne largement, à l'échelle de l'Indre-et-Loire voire au-delà.

Noyau dense : centre de l'agglomération polarisant (six communes présentant chacune au moins 10.000 habitants et 5.000 emplois) et mu par des dynamiques territoriales faibles à moyennes.

Espace périurbain : territoire sous l'influence, plus ou moins grande, du noyau dense.

Centralité : commune où la densité, la diversité et le rayonnement des commerces, services publics et équipements (sportifs, culturels, sanitaires, scolaires) sont suffisants pour former à minima une offre de proximité.

Pôle de proximité : commune présentant une offre susceptible de répondre aux besoins de ses habitants.

Centralité secondaire : commune disposant d'une offre susceptible de satisfaire les besoins des habitants à l'échelle d'un bassin intercommunal.

Centralité principale : commune avec une offre qui rayonne à une échelle plus large que l'intercommunalité, pour certaines au niveau du département voire au-delà.

Aménité : valeur matérielle ou immatérielle du territoire qui participe de son attractivité.

Paysage emblématique : territoire présentant des composantes paysagères variées. Le vignoble et les vallées des principaux cours d'eau (Cher, Indre et Loire) en sont les éléments majeurs.

Paysage ordinaire : territoire marqué par la monoculture et un bâti récent dispersé. Les plateaux agricoles et les paysages urbains discontinus en sont les exemples les plus marquants.